

Procès-verbal du Conseil Municipal du 11 février 2025

Le onze février deux-mille-vingt-cinq à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Francis BETBEDER, Maire.

Présents : Monsieur Francis BETBEDER, Maire, Président de séance
Madame Véronique COMETS, première adjointe au Maire
Monsieur Stéphane SIMON, adjoint au Maire
Madame Laure LACAZETTE (arrivée en séance à 19h52), adjointe au Maire
Madame Claudette BOUGAULT, conseillère municipale
Monsieur Laurent SAINT AUBIN, conseiller municipal
Madame Laurence RIVOT, conseillère municipale (arrivée en séance à 19h58)
Monsieur Julien CLAVERIE, conseiller municipal
Madame Magali LASARTE, conseillère municipale
Monsieur Roger MONRREJEAU, conseiller municipal
Monsieur Daniel SIBERCHICOT, conseiller municipal
Madame Laurie ARAMENDI (arrivée en séance à 19h10), conseillère municipale
Monsieur Franck BREDE (arrivé en séance à 19h20), conseiller municipal

Pouvoirs :

Madame Laurence RIVOT donnant procuration à Monsieur Francis BETBEDER,
Madame Laure LACAZETTE donnant procuration à Madame Laure SUSANNE,
Monsieur Philippe MASSOT donnant procuration à Monsieur Roger MONRREJEAU.

Secrétaire de séance : Madame Magali LASARTE, conseillère municipale

En présence de Madame Elsa BRUMONT et de Madame Valérie CORNU, adjointes administratives.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h08 et indique les points à traiter à l'ordre du jour :

- Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024
- Délibération – Révision du RIFSEEP
- Délibération – Convention d'ouverture de crédit à conclure avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes
- Délibération – Convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes
- Délibération – Convention de mise à disposition d'un travailleur social du service de CDG 40
- Délibération – Mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé
- Délibération - Déploiement fibre optique Lotissement communal Pascouaou II
- Délibération – Modification de l'assiette du chemin rural dit de « Poheyt »
- Délibération pour la vente de la parcelle C 100

- Proposition de subvention pour Mayotte
- Informations diverses

1^{er} point : Procès-verbal de la séance du 26 novembre 2024

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

Arrivée de Laurie ARAMENDI à 19h10

2^{ème} point : Délibération – Révision du RIFSEEP

La présente délibération porte sur l'actualisation du RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Stéphane SIMON explique que le RIFSEEP, mis en place en 2018, est constitué de l'IFSE (Indemnité de fonctions, de Sujétions et d'Expertise), qui est à réviser et du CIA (Complément Indiciaire Annuel), qui doit être instauré.

- L'IFSE vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale du régime indemnitaire. Cette indemnité est calculée selon des critères en lien avec le poste de chaque agent et à son expérience professionnelle, s'appuyant sur des critères (niveau d'encadrement, de responsabilité, de technicité et d'expertise, d'exécution). Elle est versée mensuellement et peut être revue en cas de changement de grade, de fonctions, pour valoriser l'expérience professionnelle ou tous les 4 ans en absence de changement de fonction.
- Le CIA est, lui, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, appréciés au moment de l'évaluation annuelle. Ce complément est défini selon les 3 critères (conscience professionnelle, et qualité du service rendu, respect des délais d'exécution, disponibilité et adaptabilité). Le montant est individuel et réexaminé après chaque entretien professionnel.

Pour ce point, Monsieur le Maire propose une base fixe d'un montant de 300€ (50% du montant maximum retenu par le groupe de travail) à laquelle s'ajoute 100 € par critères, soit 300€ de plus au total, en fonction du bilan des évaluations professionnelles de chacun. Le versement fera l'objet d'un versement annuel.

Sur la commune, nous comptons 10 bénéficiaires, dont le cadre d'emploi est de catégorie C, répartis en 4 groupes :

- Adjoints administratifs
- Adjoints techniques
- Adjoints d'animation
- Agents spécialisés des écoles maternelles

Roger MONRREJEAU questionne sur l'objectif de la mise en place du CIA.

Francis BETBEDER répond que cette prime est mise en place pour valoriser les salaires du secteur public par rapport au privé.

Laurie ARAMENDI questionne si le montant est le même pour toutes les catégories.

Stéphane SIMON répond que la commune est seulement concernée par des emplois de la catégorie C.

Laurie ARAMENDI rajoute que les montants sont différents en fonction des catégories.

Roger MONRREJEAU précise qu'il sera important de budgétiser la mise en place du CIA.

Le Conseil Municipal se prononce par 13 votes pour et une abstention de Laurie ARAMENDI.

3ème point : Délibération – Convention d'ouverture de crédit à conclure avec la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes

Arrivée de Franck BREDE à 19h20

Dans l'attente de la perception des subventions pour les travaux de l'école (254 220,52€ à percevoir), Monsieur le Maire, demande au Conseil l'ouverture d'une ligne de trésorerie à la Caisse d'Epargne d'Aquitaine Poitou Charentes, pour faire face au besoin ponctuel de trésorerie. Bénéficiant d'une délégation pour un montant maximum de 100 000 €, il soumet la demande d'un montant de 250 000 € au vote du Conseil.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

4ème point : Délibération – Convention d'adhésion au service remplacement du Centre de Gestion des Landes

Stéphane SIMON, indique que cette délibération, établie entre la commune et le Centre de Gestion des Landes, est souhaitée pour faire appel au service de remplacement d'agent de la collectivité. Actuellement, un agent de ce service de remplacement, effectue un remplacement sur l'école.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

5ème point : Délibération – Convention de mise à disposition d'un travailleur social du service de CDG 40

Stéphane SIMON présente cette convention de mise à disposition d'un travailleur social, établie entre la commune et le Centre de Gestion des Landes. Elle est à destination de tous les agents de la commune et la mise à disposition du travailleur social ne sera pas facturée, ni aux agents, ni à la collectivité.

Roger MONRREJEAU questionne sur les modalités d'intervention de ce travailleur social.

Elsa BRUMONT indique qu'il pourra se déplacer individuellement en fonction de la situation de chaque agent.

Julien CLAVERIE rappelle que les missions d'un travailleur social sont d'améliorer la qualité de vie personnelle des agents dans les domaines comme la vie professionnelle, la vie familiale, les questions administratives, le logement, la santé et à l'aide à la gestion budgétaire.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'autres observations à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

6^{ème} point : Mandat au Centre de Gestion des Landes pour lancer la consultation ayant pour objet de conclure une convention de participation dans le domaine de la santé

A compter du 1^{er} janvier 2026, les employeurs publics territoriaux devront obligatoirement contribuer au financement d'une mutuelle santé pour leurs agents et leurs familles, avec un montant minimum de 15€ brut mensuel

Sur le fondement de l'article L827-7 du code général de la fonction publique, le Centre de Gestion (CDG) a pour obligation de proposer des garanties collectives aux employeurs via un contrat collectif d'assurance souscrit auprès d'un organisme d'assurance à l'issue d'un appel à concurrence régi par le décret n°2011-1474.

Stéphane SIMON indique que cette délibération permet d'intégrer la consultation menée par le CDG. Ensuite nous aurons la liberté de signer ou pas, le contrat retenu par le CDG.

Franck BREDE demande si la mutuelle sera la même pour tous les agents.

Stéphane SIMON lui répond par l'affirmative.

Roger MONRREJEAU questionne sur le montant de 15€ min.

Stéphane SIMON lui répond que c'est le minimum prévu par la loi (article 6 du décret n°2022-581)

Julien CLAVERIE précise qu'il y aura en temps voulu une délibération pour fixer ce montant au sein de la commune.

Roger MONRREJEAU demande si toutes les mutuelles peuvent répondre à l'appel d'offre.

Stéphane SIMON répond que ces mutuelles doivent être labélisées.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'autres observations à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

7^{ème} point : Déploiement fibre optique Lotissement communal Pascouaou II

Cette délibération porte sur la signature entre la commune et la société, Nouvelle-Aquitaine THD, d'une convention de mise à disposition, de gestion, d'entretien et de remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique pour le lotissement communal Pascouaou II.

Cette convention est signée pour une durée de 20 ans.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

8^{ème} point : Modification de l'assiette du chemin rural dit de « Poheyt »

Monsieur le Maire, présente le chemin communal concerné et précise que l'échange permet de répondre à la sollicitation des propriétaires, pour régulariser la situation actuelle qui laisse le chemin passer dans la cour de leur maison.

Laure SUSANNE questionne sur l'entretien de ces chemins.

Francis BETBEDER précise que l'entretien des chemins ruraux sont à la charge des propriétaires et celui des chemins communaux à la commune.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

9^{ème} point : Délibération pour la vente de la parcelle C 100

Suite au courrier reçu en 2022 par un administré, et, la procédure de bien sans maître finalisée, M. Francis BETBEDER indique vouloir proposer à la vente la parcelle C 100 d'une superficie de 854m² pour un montant de 125€. La prise en charge des frais de notaire se ferait par l'acheteur comme indiqué dans le courrier. Les parcelles adjacentes appartiennent à l'administré ayant fait la demande.

Franck BREDE s'interroge sur le fait de proposer cette parcelle communale à l'association des Diablotins.

Francis BETBEDER répond qu'aucune demande a été exprimée de leur part en ce sens.

Francis questionne le Conseil sur le prix fixé.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

10^{ème} point : Proposition de subvention pour Mayotte

Francis BETBEDER propose de verser une aide exceptionnelle pour soutenir Mayotte, à la suite du passage du cyclone Chido, d'un montant de 500€.

Le Conseil municipal n'ayant pas d'observation à formuler, donne un avis favorable à l'unanimité.

11^{ème} point : Informations diverses

Laurent SAINT AUBIN informe le Conseil que les travaux du réaménagement du patio sont en cours de réalisation. La maçonnerie a pris du retard en raison des mauvaises conditions météorologiques. Le chemin, en béton désactivé, a pu être coulé et les pas japonais coulés sont en cours de séchage.

Ensuite, l'aménagement paysager se fera en régie avec apport de terre, plantations, installation des luminaires.

Par ailleurs la dalle de stockage est complètement réalisée et accueille les premiers branchages.

L'escalier de l'appartement au-dessus de l'épicerie du Grain de sel, est carrelé. Il est à prévoir la reprise du portail sous l'escalier qui est très abimé.

Les agents poursuivent la peinture des volets de la mairie et des logements dit du « presbytère ».

Arrivée de Laure LACAZETTE à 19h52.

Véronique COMETS informe que les associations mariottes ont été sollicitées pour apporter leurs contributions pour le bulletin municipal avant le 21 février. Si les membres du Conseil souhaitent faire des ajouts, il est demandé de les rendre avant cette même date.

Le Comité des fêtes souhaite organiser une course ou une marche pour les fêtes, une réunion en fera l'objet, ainsi qu'une autre avec les associations pour organiser les prochaines casetas.

Stéphane SIMON apporte des précisions concernant le désordre, causé par de mauvais branchement, concernant la fibre au niveau du lotissement des Peupliers. Le Sydec numérique va installer une nouvelle chambre de raccordement. Le propriétaire du lotissement prend cette opération à sa charge.

Franck BREDE demande des précisions sur la nature des désagréments.

Stéphane SIMON précise que les services de MACS ont enterré les câbles à 60 cm et les ont reliés au réseau des établissement public. La chambre du Sydec passe en dessous, à 80 cm de profondeur. Suite à une erreur, le lotissement a été raccordé sur la fibre de MACS et non celle du SYDEC. Pour la régularisation de cet ouvrage, le montant total des travaux s'élève à 2 700€.

Arrivée de Laurence RIVOT à 19h58.

Stéphane SIMON indique ensuite, que la technicienne du CDG a visité l'ensemble des locaux et reçu chaque agent, dans la cadre de la réévaluation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Le compte rendu sera remis aux élus, et envoyé à l'ensemble des agents.

Une réunion sera ensuite organisée pour déterminer les priorités afin de répondre aux suggestions de solutions pour répondre aux risques pris par les agents.

Laure LACAZETTE rend compte de la réunion avec l'inspectrice d'académie. Nous faisons face à une baisse des effectifs avec un prévisionnel de 113 élèves à la rentrée prochaine, soit une moyenne de 18 enfants par classe. La moyenne au niveau de l'Education Nationale est de 24 élèves par classe. Il y a donc une forte suspicion de fermeture de classe. L'inspectrice a entendu les moyens mis en place par l'équipe enseignante et la municipalité ainsi que

l'engagement dans l'accueil de tous les enfants. Mais dans notre situation, seuls les effectifs comptent. Deux autres communes sur la circonscription, sont concernées par des fermetures de classe. Laure LACAZETTE propose de rédiger un courrier à la DASEN, et d'informer les délégués de parents d'élèves et l'APE pour une action conjointe.

Un premier avis sera rendu le 13 février, la décision finale sera connue le 18 mars.

Aussi, les travaux du bâtiment B poursuivent leur progression avec la pose du revêtement des sols la semaine prochaine. Le déménagement est prévu sur la première semaine des vacances scolaires par les services techniques et les agents de l'école. La ventilation à double flux sera posée dans le bloc C pendant les vacances.

Les travaux du bloc A débuteront début mars.

Laure LACAZETTE, Francis BETBEDER et les membres de la commission jeunesse, racontent le rendez vous avec les Maires des communes de Saint-Laurent-de-Gosse, de Biaudos et de Saint-André-de-Seignanx au sujet de la micro-crèche de Saint-Laurent-de-Gosse. Cette rencontre a permis de présenter l'origine du projet et l'engagement de chaque commune dans le financement de cette structure en fonction de berceaux réservés pour chacune. La proposition est de réfléchir sur les besoins de notre commune de participer à ce financement en redistribuant le nombre de berceaux réservés. Pour cela, il est important de faire une étude de besoins des familles mariottes et un état des lieux précis des offres par les assistantes maternelles. L'ensemble des conseillers souhaite préserver les emplois de ces professionnelles.

Enfin, Laure LACAZETTE et Magali LASARTE expliquent que le Projet EDucatif Territorial arrive à échéance cette année (2022-2025). La phase d'évaluation est en cours, suivra celle de la réécriture selon un échéancier établi pour toutes les communes engagées ensemble dans le centre de loisirs intercommunal. Pour rappel le PEDT est à l'initiative de la commune et permet de coordonner les actions, entre tous les acteurs (agents, élus, enseignants, parents d'élèves, association) dans l'intérêt de l'enfant, en proposant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. La référente PEDT sur la commune est Aurélie ANDRAULT, un COPIL communal sera prochainement fixé pour présenter l'évaluation.

Claudette BOUGAULT présente ensuite une nouvelle proposition de fresque et la soumet au vote du Conseil.

Le Conseil Municipal se prononce par 11 votes pour et 4 abstentions de Julien CLAVERIE, Laure LACAZETTE, Laurie ARAMENDI et Laurent SAINT AUBIN.

Claudette BOUGAULT présente ensuite un devis pour la réalisation de deux boîtes à livres, par Michel FOIS.

Laure SUSANNE questionne sur l'origine de la demande.

Claudette BOUGAULT précise qu'elle émane d'usagers de la bibliothèque.

Julien CLAVERIE et Laure LACAZETTE pensent que ce sujet pourrait être abordé en consultation citoyenne.

Roger MONRREJEAU interroge ensuite sur les horaires d'extinction de l'éclairage public.

Stéphane SIMON répond que les lumières s'éteignent à 23h sauf autour du Bon Coin et des ateliers municipaux.

Francis BETBEDER informe enfin des dates des prochains Conseils Municipaux :

- Le 11 mars 2025, à 19h, pour les comptes administratifs
- Le 1^{er} Avril 2025, à 19h, pour le budget

La commission des finances se réunira selon une date à définir.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h47.